

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
du 30 juin 2025
Portant sur la fermeture du
vélodrome Raymond Poulidor du
30 juin au 2 juillet 2025 inclus
N° 26917

Le Président de Limoges Métropole
Vu le code général des collectivités territoriales et
notamment les articles L. 5211-4 et L. 5211-10
Vu la délibération n°73 du conseil communautaire
en date du 26 septembre 2024
CONSIDÉRANT un épisode de chaleur intense et
durable susceptible de constituer un risque sanitaire
pour l'ensemble de la population exposée
CONSIDÉRANT le classement de département de la
Haute-Vienne en vigilance orange "canicule"

ARRÊTÉ
ARTICLE 1^{er} : En raison des fortes chaleurs, le vélodrome de Limoges Métropole sera fermé
de lundi 30 juin au mercredi 2 juillet 2025 inclus.
ARTICLE 2 : Le directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le 30 juin 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Signé électroniquement le 30/06/2025
M. Jean-Louis BOUTIER
Président de Limoges Métropole
N° 26917

ARRÊTÉ

Arrêté portant sur la fermeture du vélodrome Raymond Poulidor du 30 juin au 2 juillet 2025 inclus

1 DOCUMENT - Publié le 30 Juin 2025



26917.pdf
(.pdf, 184,9 Ko)



TÉLÉCHARGER